

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

(Du 15 septembre 2010)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**Projet de décret portant octroi d'un crédit-cadre d'engagement de 3.650.000 francs destiné à la mise en conformité des installations techniques (sécurité et santé au travail SST) des bâtiments du Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâtelaises (CIFOM), sis rues de la Serre 62 (art. N°18088), de la Paix 60 (art. N°10614) et Jardinière 68 (art. N°11579) à La Chaux-de-Fonds**

La commission parlementaire "CIFOM/ CPMB",

composée de M^{mes} et MM Lidia Renzo, présidente, Pierre Castella, vice-président, Jean-Charles Legrix, rapporteur, et Christiane Bertschi, Martial Debély, Claude Guinand, Pierre-Alain Wyss, Gilbert Hirschy et Françoise Jeandroz

fait les propositions suivantes au Grand Conseil:

Entrée en matière (art. 64 OGC)

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret, puis de le modifier comme suit:

Projet de décret bis (art. 60, al. 2, OGC)**TITRE**

Décret portant octroi d'un crédit-cadre d'engagement de 3.500.000 francs... (suite inchangée).

Article premier

Un crédit de 3.500.000 francs est accordé... (suite inchangée).

A l'unanimité, la commission a accepté cet amendement.

Article 4 (nouveau)

Toute subvention reçue dans le cadre de l'exécution du présent décret sera portée en déduction du crédit octroyé.

L'article 4 actuel devient article 5 nouveau.

A l'unanimité, la commission a accepté cet amendement.

Vote final

Par 8 voix contre 1, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il sort de ses délibérations dans sa version bis.

Préavis sur le traitement du projet (art. 102ss OGC)

A l'unanimité, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat restreint.

Neuchâtel, le 12 novembre 2010

Au nom de la commission "CIFOM/CPMB":

La présidente,
L. RENZO

Le rapporteur,
J.-C. LEGRIX

Réponses de Monsieur le chef du département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) aux questions des membres de la commission parlementaire en charge du dossier 10.053

Suite à la séance de la commission parlementaire, des compléments d'informations et des modifications chiffrées ont été apportée au rapport 10.053 afin de répondre aux différentes interrogations et demandes des députés (les modifications sont en italique souligné).

3. ETAPES DE REALISATION ET COUTS

Le team de planification propose la concrétisation des mesures envisagées en trois grandes étapes successives:

	Fr.
a) priorité 1: exécution immédiate des mesures de base pour la sécurité des biens et des personnes	1.225.000.–
b) priorité 2: exécution urgente des mesures complémentaires pour la sécurité des biens et des personnes	<u>552.500.–</u>
c) priorité 3: exécution indispensable de divers travaux d'entretien et d'aménagement	<u>1.066.500.–</u>
d) honoraires du team de planification.....	<u>530.000.–</u>
<i>Frais de duplication (5%)</i>	<u>30.000.–</u>
<i>Analyses présence amiante</i>	<u>27.250.–</u>
e) divers et imprévus (environ <u>9%</u>)	<u>303.750.–</u>
<i>Hausse TVA (8%)</i>	<u>15.000.–</u>
Total du coût des travaux (TVA incluse).....	3.750.000.–

Liste des travaux envisagés par code de frais de construction (CFC)

CFC	LIBELLE DES TRAVAUX	JARDINIÈRE 68 Fr.	PAIX 60 Fr.	SERRE 62 Fr.	TOTAL Fr.
211	Travaux de maçonnerie	8.750.-	126.250.-	175.250.-	<u>310.250.-</u>
225	Étanchéités	4.000.-	0.-	0.-	<u>4.000.-</u>
232	Travaux d'électricité	216.000.-	250.000.-	115.500.-	<u>581.500.-</u>
244	Installations de ventilation	66.000.-	85.250.-	65.000.-	<u>216.250.-</u>
254	Installations sanitaires	128.500.-	231.500.-	44.500.-	<u>404.500.-</u>
261	Ascenseurs	86.500.-	110.250.-	110.250.-	<u>307.000.-</u>
272	Travaux de serrurerie	90.250.-	254.250.-	0.-	<u>344.500.-</u>
273	Travaux de menuiserie	179.250.-	332.500.-	43.000.-	<u>554.750.-</u>
289	Travaux divers	32.000.-	42.000.-	5.000.-	<u>79.000.-</u>
291	Honoraires architectes et <u>ing.CVSE</u> pour études <u>et suivi de chantier</u> (y compris honoraires 2009)	248.000.-	209.250.-	130.000.-	<u>587.250.-</u>
323	Protection contre la foudre	26.000.-	0.-	16.250.-	<u>42.250.-</u>
583	Divers et imprévus (<u>y compris hausse TVA</u>)	91.750.-	165.750.-	61.250.-	<u>318.750.-</u>
Total coût des travaux		1.177.000.-	1.807.000.-	766.000.-	<u>3.750.000.-</u>
Dédution crédit arrêté CE du 08.04.09					-250.000.-
Total crédit sollicité					<u>3.500.000.-</u>
Subvention ECAP à déduire					-100.000.-
Total dépenses prévisibles					<u>3.400.000.-</u>

4. INCIDENCES SUR LES AMORTISSEMENTS ET LES FRAIS D'ENTRETIEN ULTERIEURS

Coûts des investissements	2009 Fr.	2010 Fr.	2011 Fr.	2012 Fr.	2013 Fr.	2014 Fr.
Dépenses (tranches annuelles)	250.000.-	0.-	<u>1.200.000.-</u>	<u>1.200.000.-</u>	<u>1.100.000.-</u>	-100.000.-
Compte de fonctionnement	<u>180.000.-</u>	<u>180.000.-</u>	<u>200.000.-</u>	<u>210.000.-</u>	<u>215.000.-</u>	<u>220.000.-</u>
Amortissements crédit d'étude – <u>ACE 08.04.09</u> (Fr.250'000.- sur 4 ans)		62.500.-	62.500.-	62.500.-	62.500.-	
Amortissements (10 ans)		0.-	0.-	<u>120.000.-</u>	<u>240.000.-</u>	<u>350'000.-</u>
Frais d'entretien	5.000.-	<u>5.000.-</u>	25.000.-	45.000.-	65.000.-	90.000.-
Total compte financement	<u>435.000.-</u>	<u>247.500.-</u>	<u>1.487.500.-</u>	<u>1.637.500.-</u>	<u>1.682.500.-</u>	<u>560.000.-</u>
TOTAL (sans amo.)	<u>435.000.-</u>	<u>185.000.-</u>	<u>1.425.000.-</u>	<u>1.455.000.-</u>	<u>1.380.000.-</u>	<u>210.000.-</u>

6. CONSEQUENCES FINANCIERES

6.1. Financement

La valeur du coût des travaux, à répartir sur quatre années, correspond aux prestations déjà énumérées plus haut.

Une répartition des coûts sur quatre années paraît réaliste et raisonnable, certains travaux ne pouvant être réalisés que durant les périodes de vacances:

Crédit planifié pour 2010 = 500.000.- francs, reporté sur 2011

Crédit planifié pour 2011 = 700.000.- francs

+ 500.000.- francs (report de 2010)

= 1.200.000.- francs

Crédit planifié pour 2012 = 1.200.000.- francs

Crédit planifié pour 2013 = 1.100.000.- francs

TOTAL = 3.500.000.- francs

Comme expliqué plus haut, un montant de 250.000 francs a déjà été investi en 2009 (arrêté du Conseil d'Etat du 8 avril 2009, frais d'études et premiers travaux urgents de détection feu).

9. CONCLUSION

Le montant total des travaux de 3,75 millions de francs, dont à déduire 250.000 francs qui ont déjà été investis en 2009 (arrêté du Conseil d'Etat du 8 avril 2009), doit permettre d'atteindre un niveau de sécurité conforme à la législation en vigueur pour les trois immeubles du CIFOM (mise à niveau bien trop longtemps différée!).

En espérant avoir répondu à vos interrogations par ces compléments d'informations, nous vous prions d'agréer Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 17 novembre 2010

Le conseiller d'Etat,
chef du Département de l'éducation,
de la culture et des sports

PH.GNAEGI